



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arras, le 25/06/2021

OBJET : Réponse de l'État au bilan de la concertation publique – Gigafactory Automotive Cells Company (ACC)

La concertation préalable concernant le projet de Gigafactory porté par ACC a donné lieu à des débats en lien avec les demandes de précisions et recommandations formulées par les garants.

1. Recommandation à l'État et aux futurs porteurs de projet : Il conviendrait que l'État s'appuie sur cette concertation pour montrer qu'il y a un vrai intérêt pour le projet, ses porteurs et l'ensemble des parties prenantes à conduire la concertation préalable. Il s'agirait d'informer mieux et en amont les industriels de l'importance et des bénéfices collectifs qu'apportent ces dispositifs pour tous les acteurs, et de l'utilité de saisir la CNDP plus en amont du processus. Il pourrait être demandé à ACC de témoigner de son expérience. Faisant suite à l'engagement de la Ministre Agnès Pannier Runacher, les garants proposent que les résultats de la concertation et les recommandations lui soient présentés, et que le Ministère engage avec la CNDP un processus d'information et sensibilisation des industriels.

L'objectif de la concertation préalable est de partager, avec les acteurs et le public, les enjeux stratégiques du programme, ses impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les modalités d'accompagnement et de contrôle. Dans le cas d'espèce, la phase de dialogue en amont a eu lieu dès le 13 mars 2020 par les services de la DREAL. Cette sensibilisation s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2020 ce qui souligne l'importance que l'État a accordé à cette concertation. ACC a donc saisi la CNDP le 2 novembre 2020.

L'État et les acteurs locaux ont salué la qualité des échanges et des discussions issues de la concertation dont les apports ont été perçus comme un véritable enrichissement pour l'ensemble des participants.

Le maître d'ouvrage ACC a du s'adapter constamment aux contraintes d'organisation et de délais dans le contexte de crise sanitaire pour répondre au calendrier des différents événements.



Le témoignage d'ACC sur le processus de la concertation préalable sera demandé. La forme de ce témoignage est en cours de réflexion. La Gigafactory, qui interviendra dans différents forums, notamment celui des Rencontres nationales de la participation à Amiens (13 au 15 septembre 2021), répondra favorablement à toute demande de témoignage de l'État. Le chef de l'unité départementale de la DREAL a précisé que le S3PI est à la disposition d'ACC pour poursuivre la concertation.

Les services de la Ministre Agnès Pannier Runacher ont eu connaissance des résultats de cette concertation et des recommandations.

2. Recommandation à l'Etat au niveau central et aux acteurs publics locaux : Les acteurs nationaux ont été très impliqués dans la concertation, il est essentiel de ne pas laisser retomber la suite uniquement au niveau local. C'est un débat national qui pèse sur les projets locaux, et c'est en même temps la possibilité de peser sur les choix globaux à partir de l'expérience locale, comme l'a rappelé le maire de Loos-en-Gohelle, au cours de la concertation.

3. Recommandation au porteur de projet et aux acteurs : Suite à cette concertation préalable une phase de concertation continue sera engagée, également sous l'égide de garants CNDP. Il conviendrait en effet de s'accorder collectivement pour poursuivre la concertation au niveau régional en s'appuyant sur les instances existantes qui ont déjà une large pratique du travail collectif. L'intervention de FNE lors de la réunion de clôture et reprise par la CFDT demande la création d'une commission de suivi.

L'État, ses services et ses opérateurs continueront d'échanger régulièrement avec les interlocuteurs de la concertation. ACC a informé de sa volonté de poursuivre sa politique de transparence et d'information auprès des acteurs à travers diverses actions et rendez-vous d'échange.

4. Demande de précisions à l'État : la préservation des ressources en matières stratégiques et la maîtrise de l'empreinte environnementale des futurs véhicules dépendent largement des choix réalisés en matière de politique industrielle. Il revient à l'État de préciser les orientations qui pourraient être prises pour privilégier l'efficacité de l'usage des batteries en ciblant des véhicules petits, roulant beaucoup, comme demandé par plusieurs acteurs. Cette orientation est à préciser en lien avec la SNBC - Stratégie Nationale Bas Carbone.

La transition écologique de la filière automobile passera par le déploiement de la mobilité électrique. Elle s'inscrit dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise à atteindre la neutralité carbone dès 2050 :

- Décarboner l'énergie consommée par les véhicules et adapter les infrastructures pour atteindre 35 % de ventes de véhicules particuliers neufs électriques ou à hydrogène en 2030 et 100 % en 2040.

Aujourd'hui, la vente de voiture électrique a représenté 6,6 % de part de marché en 2020 (contre 1,9 % en 2019).

La Ministre Agnès Pannier Runacher explique que la transition écologique ne sera réussie qu'avec les solutions apportées par l'industrie automobile. L'entrée en vigueur de la réglementation européenne qui prévoit de fortes pénalités financières pour les constructeurs qui n'atteignent par leurs objectifs

d'émissions de CO2 (inférieures à 95 g CO2/km en moyenne) amènent les acteurs de la filière à poursuivre leurs efforts.

La relocalisation de la production de batteries sur le site d'ACC fera diminuer l'empreinte carbone d'au moins 33 % à 50 % par rapport à des batteries produites en Asie, sans compter les émissions liées à l'acheminement de ces batteries jusqu'en Europe.

De plus, les véhicules électriques sont bien adaptés aux services de mobilité. Ils sont pertinents (environnementalement et économiquement) lors d'une utilisation intensive (Taxis, VTC...). Selon l'ADEME, ces services permettent de passer d'une mobilité basée sur la possession automobile à une mobilité basée sur l'usage. Il y a donc des synergies entre la mobilité électrique et cette mobilité « servicielle ».

6. Demande de précision à l'État : il conviendrait d'approfondir le sujet de la création d'un champion européen / français du minerai et de demander à l'État de préciser les voies et les moyens pour la création de ce champion ainsi que les objectifs qui seront visés pour la souveraineté en termes de métaux stratégiques.

La forte dépendance actuelle de l'Union Européenne (UE) à l'égard des importations de cellules de batteries peut exposer le secteur à des coûts et des risques élevés dans la chaîne d'approvisionnement. Elle peut porter atteinte à la capacité du secteur automobile à rivaliser avec ses concurrents étrangers, en cas de pénurie provoquée par l'augmentation attendue de la demande de batteries lithium-ion.

La dépendance concerne également l'accès aux cinq matières premières essentielles pour les batteries (lithium, nickel, cobalt, manganèse et graphite) qui sont disponibles dans un nombre restreint de pays non européens. Les sites de traitement et de transformation de presque tous ces matériaux sont concentrés en Chine.

Ainsi la création d'un champion européen du minerai permettrait de sécuriser l'approvisionnement de l'Europe qui ne doit pas être tributaire des matières premières primaires et des autres matériaux transformés présents tout au long de la chaîne de valeur des batteries et qui sont d'origine étrangère.

La Commission souhaite que l'UE devienne un acteur industriel de premier plan dans le secteur des batteries et puisse augmenter son autonomie stratégique à tous les stades de la chaîne de valeur. L'objectif européen est d'accroître la production européenne et ainsi profiter pleinement de son potentiel minier, ce qui passe par l'émergence possible d'un champion minier européen. Certains projets miniers ont d'ailleurs été soutenus dans le cadre de l'« Airbus des batteries », notamment en Finlande.

A ce jour, l'Europe ne dispose pas de capacités de transformation pour les composés de lithium ou de graphite naturel de qualité batterie. La Commission collabore avec la Banque européenne d'investissement (BEI), les acteurs industriels et les États-membres pour combler cette lacune de la chaîne de valeur et ainsi tendre vers l'objectif de production de batteries 100 % européennes. A noter que la France a soutenu, dans le cadre de l'« Airbus des batteries » le projet de Tokai Carbone Savoie, visant à produire en France du graphite synthétique, une alternative à l'utilisation de graphite naturel et dispose de potentiels acteurs de classe mondiale (ERAMET et IMERYS), qui peuvent s'inscrire dans cet objectif.

7. Recommandation à l'État, au porteur de projet et aux acteurs économiques : au vu des attentes et de la dynamique enclenchée à l'occasion de la concertation, il semble opportun de poursuivre avec les parties prenantes de la filière et les acteurs publics régionaux, le travail sur l'émergence d'une filière du recyclage des batteries.

L'émergence d'une filière du recyclage des batteries est une priorité européenne et française dans le cadre des projets « Airbus des batteries électriques » débutés en décembre 2019 et le projet « Innovation européenne dans la batterie » lancé en janvier 2021.

Avec le développement des marchés concernant les batteries utilisées dans les véhicules électriques, d'importants volumes de batteries en fin de vie seront générés en aval en Europe. Cela induit la nécessité de gérer correctement les flux et de valoriser les matériaux réutilisables.

En effet, le recyclage des batteries usagées peut contribuer dans une large mesure à garantir l'accès aux matières premières pour les batteries. Par exemple, le recyclage des batteries des véhicules électriques pourrait contribuer à satisfaire 10 % des besoins de l'UE en cobalt en 2030 soit une contribution supérieure à celle de son secteur minier.

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a soutenu plusieurs projets de R&D visant à développer une filière française. Par ailleurs le gouvernement a lancé une stratégie d'accélération « *recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux* » visant notamment à soutenir le développement d'une filière de recyclage française des batteries lithium-ion.

Lors du webinaire du 30 mars 2021, Jean-baptiste PERNOT, directeur général de la société ACC, indique que la Gigafactory est en discussion avec les groupes européens UMICORE et BASF qui se sont positionnés sur le recyclage. Des discussions sont également en cours avec des acteurs français soutenus dans le cadre du plan de relance.

La Région Hauts-de-France a lancé en mars 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour lancer un processus de recyclage des batteries.

Le projet ACC constitue une opportunité pour l'agglomération de Béthune-Bruay (CABBALR) d'approfondir sa réflexion sur la création d'une vallée de la batterie en lien avec les centres de recherche locaux (CRITT M2A et CREPIM). Le sujet du recyclage de batterie y est aussi évoqué.

8. Recommandation à l'État et l'ADEME : utiliser la matière de la concertation préalable et la mettre à disposition des différents services et démarches pour contribuer aux scénarios de transition 2050 et intégrer les données sur le véhicule électrique présentées par FNE dans la trajectoire bas carbone.

Outre, la démarche de rapprochement engagée avec la CNDP, l'ADEME est en contact régional et national avec le porteur de projet afin de l'accompagner sur les thèmes de la transition énergétique, l'économie circulaire ou encore les transports de marchandises.

11. Demande de précision à l'État, au porteur de projet et aux parties prenantes, notamment les syndicats : Il conviendrait de préciser les engagements de chacun pour faire de ce projet et de sa mise en œuvre un laboratoire de la Transition Juste.

La Gigafactory ACC à Douvrin s'inscrit dans un plan de développement industriel qui comprend également un centre de Recherche et Développement à Bordeaux et un site pilote pour la mise au point des équipements de production à Nersac en Nouvelle-Aquitaine.

Ces trois sites ont vocation à développer la filière des batteries électriques en France et en Europe dans une optique de transition juste.

13. Recommandation aux acteurs de l'emploi et de la formation et au porteur de projet : Il conviendrait de présenter de manière transparente et régulière les objectifs en termes de création d'emploi tout en précisant les incertitudes et les limites et préserver ainsi la confiance collective dans le processus de conduite du projet.

Réponse de Pôle Emploi :

Il appartient à l'Entreprise de partager les profils de postes, les volumes et les différentes échéances opérationnelles.

Pour autant, Pôle emploi en tant qu'opérateur du Service Public de l'Emploi, s'est engagé dans une collaboration renforcée avec l'Entreprise dès début 2021. Ce, dans le but d'assurer sa mission de diffusion large des offres d'emploi mais aussi d'accompagner le public vers ces opportunités.

A ce jour, Pôle emploi contribue au groupe de travail visant à partager les fiches de postes, les compétences attendues de l'Entreprise. L'objectif étant de préciser au mieux les besoins et d'anticiper les éventuels parcours de formation des publics, et ainsi réussir les recrutements. D'ores et déjà l'offre de service existante est mobilisée, notamment en lien avec le psychologue du travail.

Dès les besoins réels connus, Pôle emploi diffusera systématiquement sur www.pole-emploi.fr les offres d'emploi. Il communiquera auprès des acteurs de l'emploi et de son réseau de partenaires (Mission locale, PLIE, Conseil Départemental, Conseil Régional, ...).

Des points d'étapes réguliers seront réalisés au sein du Service Public de l'Emploi Local, piloté par la Sous-Préfète de Béthune et la Conseillère Régionale.